

Matières du tems. Novemb. 1714. 317

Sur les huit heures du soir du même jour onze Septembre, trois Députés allèrent trouver Mr. le Maréchal, c'étoit Don Juan-Francisco Ferrer de la part des troupes réglées; Don Jacinto Oliver, & le Docteur Durand pour le Corps de Ville: la Négociation ayant duré 24. heures, fut enfin terminée aux conditions suivantes.

1. Que tous les Bourgeois & Citoyens de la Ville de Barcelonne, se soumettoient à la discretion du Roi d'Espagne, leur legitime Souverain.

*Articles de
la Capitulation
de Barcelonne.*

2. Que Mr. le Maréchal de Berwick les assureroit qu'ils auroient la vie & bagues sauvées.

3. Que la Ville ne seroit point pillée, en se rachetant par une somme, à laquelle on reglera le droit de pillage, qui appartenoit à chaque Barailon, suivant les loix de la gentre pour les Villes prises d'Assaut.

4. Que la Ville payera une autre somme, à laquelle elle sera aussi taxée, pour les Officiers & Soldats de l'Artillerie, auxquels par les mêmes loix, les cloches de la Ville devoient appartenir.

5. Que les Barcelonnois offrent & promettent de remettre dès aujourd'hui le Mont-Jouï aux Assiegeans.

6. Comme aussi de faire remettre incessamment la Ville & Château de Cardonne, en l'état que la Place se trouve, dont la Garnison étoit à leur solde, à laquelle on accorderoit la vie & les biens.

7. Qu'ils disposeront les Majorquins, & tous les Catalans qui ont pris les armes à la sollicitation de la Députation de Barcelonne de se soumettre à l'obéissance & à la miseri-